

AFFAIRE N° 18.- Installation sportive du groupe scolaire du Chaudron S.I.D.R.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le groupe scolaire du Chaudron S.I.D.R. ne comporte actuellement qu'un seul plateau d'évolution pour 1.900 élèves.

Au vue du plan masse, il semblerait possible d'en implanter un second du type 1er degré qui pourrait éventuellement ne servir qu'au groupe "filles".

Afin de pouvoir réaliser cette opération, je vous demande de m'autoriser à solliciter de la Jeunesse et des Sports une subvention de 85 % du montant du détail estimatif établi par l'architecte.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

M. TESSIER souhaite que les travaux soient effectués en régie.

M. TOMI.- Il faut réserver à la petite entreprise des possibilités de travail, mais sous le contrôle du Bureau des Travaux de la Mairie.

.../...

LE MAIRE.- Mesdames et Messieurs, je vous demande de vous prononcer à ce sujet.

Adopté à l'unanimité.

x

x

x